

informatio

Volume 32

2003

Numéro 1

Nous passons à l'action

Par : F. Cadieux, président

Déjà le mandat du conseil d'administration tire à sa fin et le moment est venu de rendre compte de ma quatrième année en fonctions. 2002-2003 aura été une nouvelle année record pour l'ATIO. Notre effectif a atteint un nouveau sommet de 1424 cotisants, prolongeant la croissance ininterrompue des dernières années. Après un troisième excédent budgétaire record consécutif en 2001, nous prévoyons constater un nouveau résultat très favorable en 2002 lorsque le rapport financier de l'exercice sera disponible. L'Association se porte bien.

Nous sommes donc passés à l'action. Dans ce numéro, nous vous présentons les initiatives que nous avons prises cette année dans notre principal domaine d'action : les relations publiques. (Nos autres réalisations et projets seront décrits dans le rapport du bureau de direction à l'occasion de l'Assemblée annuelle.) Notre objectif : accroître la valeur de votre appartenance à l'ATIO en rehaussant le prestige de nos professions et en faisant connaître à vos clients et employeurs potentiels la valeur de votre agrément.

À titre de coup d'envoi, nous réalisons actuellement une campagne de publicité dans les médias communautaires de la province. Beaucoup de lecteurs de ces hebdomadaires et



Des traducteurs de confiance



Fondée en 1921

- ◆ Les membres de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario travaillent dans 55 langues
- ◆ Plus de 1400 membres et adhérents, un effectif en expansion
- ◆ Nos membres sont des professionnels agréés pour qui la qualité et le service passent d'abord
- ◆ Adressez-vous aux membres de l'ATIO et bénéficiez de la protection de notre titre légal et de notre code de déontologie

Pour la liste complète de nos professionnels
1-800-234-5030
www.atio.on.ca

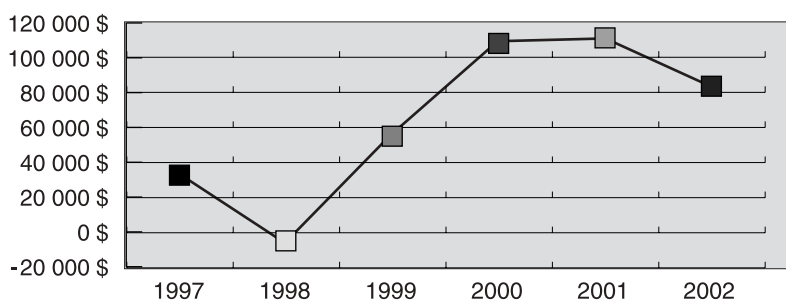
La première publicité de l'ATIO dans la presse rejoint plus de 300 000 lecteurs

revues sont des clients potentiels de nos cotisants qui travaillent en langues étrangères. Une annonce énumérant sous le titre accrocheur « Des traducteurs de confiance » les raisons de choisir un traducteur agréé paraît dans près de vingt publications rejoignant plus de 300 000 lecteurs.

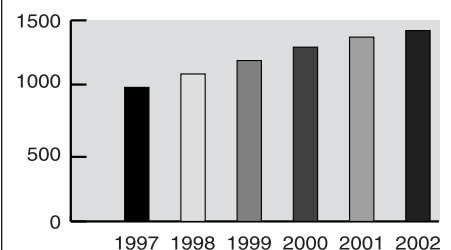
Suite à la p. 3

ATIO : La croissance d'un coup d'œil

Excédent (perte) d'exploitation de l'ATIO, 1997-2002



Croissance de l'effectif 1997-2002



Spécial relations publiques ... Spécial relations publiques... Spécial relations publiques...

Nous passons à l'action *Suite de la p. 1*

Par ailleurs, nous avons mené comme prévu une campagne de sensibilisation auprès des missions diplomatiques et consulaires situées en Ontario. Nous interrogeons à présent les destinataires de cette démarche de promotion et tout nous porte à croire qu'ils ont découvert avec intérêt l'existence (ou les avantages) des membres de l'ATIO et qu'ils les privilégieront dorénavant lorsque leurs ressortissants auront besoin de services. D'ailleurs, chacune de nos expériences de promotion comportera un volet d'évaluation qui servira à en apprécier les résultats.

Nous inaugurons aussi au printemps une série de soirées d'information à Toronto et à Ottawa, destinées aussi bien à nos cotisants qu'à nos adhérents potentiels dans divers secteurs. La première, organisée avec la participation de grands donneurs d'ouvrage, comportera, sous le thème « Comment développer votre chiffre d'affaires en traduction en langues étrangères », des conseils pratiques pour rompre l'isolement dont nos collègues qui travaillent en langues étrangères témoignaient dans un numéro récent d'InformATIO.

Ces initiatives ne sont qu'un début. Les résultats des expériences menées jusqu'ici nous permettront de mieux préparer des campagnes à plus grande échelle (et intéressant d'autres catégories de membres) : ainsi, nous mesurerons l'impact de nos annonces dans la presse communautaire afin de tirer le meilleur parti de la publicité plus coûteuse que nous envisageons dans des médias de plus grande diffusion. (Voir en page suivante une liste partielle des initiatives que nous préparons.)

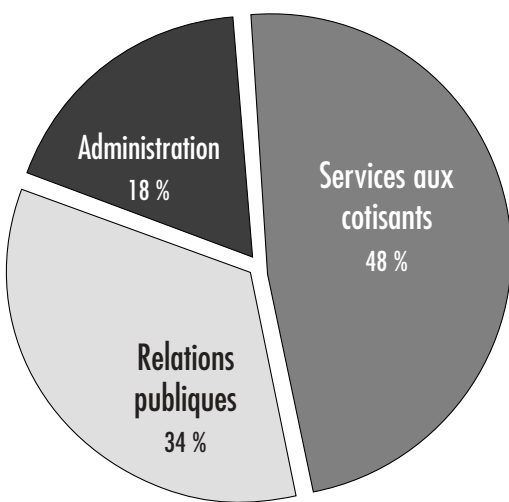
Nous avons les moyens de nos ambitions. Le graphique ci-dessous illustre la proportion croissante de notre budget dévolue aux relations publiques. Nous disposons dorénavant de l'équivalent d'un poste à mi-temps consacré exclusivement à cette priorité. Le conseil d'administration a retenu les services du cabinet *Base Consulting and Management*, spécialiste de la promotion des organismes à but non lucratif, qui connaît bien l'ATIO puisqu'il organise déjà nos journées de perfectionnement et autres manifestations depuis quelques années.

Au fur et à mesure que nous développons nos projets de relations publiques, nous tenons à vérifier constamment que nos efforts correspondent à vos besoins et à vos souhaits. Les spécialistes de *Base Consulting* procéderont à des entretiens approfondis avec un échantillon de cotisants et d'interlocuteurs de l'ATIO pour mettre au point nos campagnes. N'hésitez pas à me faire connaître vos suggestions et commentaires à f.cadieux@cmecc.ca, ou encore à en faire bénéficier tous nos lecteurs par le truchement de la rubrique « Exprimez-vous ».

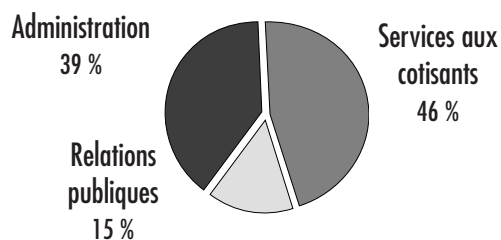
Depuis sa création il y a plus de 80 ans, l'Association s'est jusqu'ici attachée en priorité à développer les services à ses cotisants. Faute d'une masse critique de ressources et de volontés, les efforts de relations publiques entrepris dans le passé n'ont pu être soutenus. C'est une véritable révolution dans la mission de l'ATIO que nous inaugurons. Forts de nos nouveaux moyens, nous sommes décidés à réaliser le plein potentiel de l'Association et à donner toute sa valeur à votre adhésion.

Expansion des relations publiques

Répartition des ressources du Secrétariat, 2003



Répartition des ressources du Secrétariat, 2000



À l'intérieur...

Nous rayonnons	Page 4
Reçus aux fins de l'impôt	Page 5
Primes déductibles ou non?	Page 6
Exprimez-vous!	Page 6
Banc d'essai : Wordfast	Page 7
En librairie	Page 7
Félicitations aux nouveaux agrées	Page 8
Calendrier des activités	Page 8

Nous rayonnons

Par : le Comité des relations publiques

Voici la liste provisoire (car nos projets de relations publiques sont en pleine évolution) de nos publics-cibles et des moyens que nous envisageons pour les rejoindre et les convaincre au cours des prochaines années. Il va de soi que bon nombre de ces publics et de ces moyens se recoupent; nous comptons sur cette synergie pour multiplier l'impact de nos efforts. À ces projets, il faut bien sûr ajouter le programme de perfectionnement en ligne que nous préparons par ailleurs et dont nous vous rendrons compte dans un numéro futur.

Publics	Moyens
Grand public	Annonces dans les médias
Médias	Articles et éditoriaux dans les médias
Communautés culturelles	Communiqués de presse
Services de traduction du secteur privé (grandes entreprises : assurances, pharmaceutique, institutions financières...)	Trousse médias
Services de traduction du secteur public (sociétés d'État, conseils scolaires...)	Manifestations grand public (exemple : Journée mondiale de la traduction)
Secteur juridique : cabinets d'avocats, services publics (aide juridique, immigration, réfugiés...)	Manifestations destinées aux professionnels (membres et non-membres)
Autres regroupements professionnels (dirigeants d'associations, organisateurs de congrès, éditeurs...)	Campagnes d'envois postaux
Étudiants et universitaires	Développement du site Web
Professionnels non encore membres, notamment les salariés	Répertoire de conférenciers

InformATIO

Publié par :

L'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario

1202-1, rue Nicholas

Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Tél. : (613) 241-2846 / 1-800-234-5030

Télec. : (613) 241-4098

Courriel : info@atio.on.ca

Site Web : www.atio.on.ca

Tirage : 1300

Imprimeur : Imprimerie Plantagenet

Graphiste : More In Typo

Rédacteur en chef : Michel Trahan

Adjointe à la rédaction : Catherine Bertholet

Politique éditoriale :

La rédaction d'InformATIO se réserve le droit de renoncer à faire paraître, ou de modifier avec l'accord de son auteur, tout article soumis ou commandé aux fins de publication. Les opinions exprimées dans les articles qui ne sont pas signés à titre officiel sont celles de leurs auteurs et n'engagent pas l'Association.

Remerciements sincères à :

Peter Birrell, Estelle Brunet, Hendrik Burgers, Fabrice Cadieux, Andrée Caillaux, Carlos Chalhoub, Creighton Douglas, Owen Evans, Sylvain Galibert, Oleg Kuzin, Lionel Meney, Charles Metz, Jean Pierre Thouin, Michel Trahan, Louise Voyer.

Reçus aux fins de l'impôt

Par : Creighton Douglas, trad. a. (Canada)

Traduction : Estelle Brunet, trad. a. (Canada)



Tous les ans, au moment de la déclaration d'impôt, l'ATIO reçoit de ses membres des questions relatives à l'utilisation légitime des reçus de l'ATIO aux fins de déduction d'impôt. Les reçus émis par l'ATIO pour les cotisations annuelles, ainsi que certaines activités officielles de l'ATIO (y compris l'Assemblée générale annuelle et la journée de perfectionnement professionnel), portent la mention « *Reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu* ». Ces mots donnent-ils des droits particuliers?

En un mot, **NON!** Mais ce n'est pas tout. En fait, de nombreux articles sont déductibles d'impôt pour certaines catégories de contribuables : travailleurs autonomes, employés salariés, entreprises commerciales ou sociétés. Les articles et les contribuables ne reçoivent pas tous le même traitement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est pourquoi il est important que chaque personne comprenne les règles qui se rapportent à sa propre situation. L'admissibilité et le montant d'une déduction particulière relèvent d'un grand nombre de facteurs décrits dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* et le *Règlement de l'impôt sur le revenu*. C'est pourquoi il est au-delà de la portée de cet article de donner des conseils précis.

Il est important de souligner que le fait d'être membre de l'ATIO apporte la reconnaissance du **statut professionnel** sous le régime des lois provinciales (comme c'est le cas pour les médecins, les avocats et d'autres professionnels). Par conséquent, les cotisations de membre devraient être

déductibles du revenu imposable pour l'employé ou le travailleur autonome, à condition qu'elles ne soient pas remboursées par l'employeur. La déductibilité pourrait aussi se rapporter à des organismes connexes (tels que d'autres associations de traducteurs provinciales ou internationales), lorsqu'il est nécessaire d'appartenir à plus d'une association pour conserver un **statut professionnel** (pour plus de détails, consultez IT-158R2).

Les choses se compliquent en ce qui concerne les cours de formation, les congrès et les colloques, particulièrement pour les « employés salariés », bien que les pigistes soient probablement « autonomes » dans une certaine mesure. Les membres autonomes devraient pouvoir se prévaloir (au moins en partie) d'une déduction pour avoir assisté à un maximum de deux réunions de l'association par année, telles que l'Assemblée générale annuelle ou la journée de perfectionnement professionnel de l'ATIO, et peut-être également à d'autres rencontres de groupe ou de formation de l'ATIO.

De toute évidence, le contribuable doit s'assurer de lire attentivement et de bien comprendre les sections pertinentes du Guide d'impôt ou d'un programme informatisé de préparation des déclarations d'impôt (tel que « *ImpôtRapide de luxe* », 39,95 \$). En cas de doute, consultez votre conseiller fiscal ou votre comptable et assurez-vous qu'il comprenne bien le statut professionnel réservé à l'ATIO.

Vous pouvez obtenir des bulletins d'interprétation de l'Agence des douanes et du revenu du Canada à www.cra-adrc.gc.ca/tax/technical/menu-f.html. Les bulletins suivants (particulièrement IT-158R2) sont pertinents et fort utiles :

Bulletin d'interprétation IT-158R2, *Cotisations d'employés qui sont membres d'une association professionnelle*

Bulletin d'interprétation IT-131R2, *Dépenses relatives à un congrès*

Bulletin d'interprétation IT-357R2, *Frais de formation*

Bulletin d'interprétation IT-518R, *Frais pour des aliments, des boissons et des divertissements*

Ni l'ATIO ni l'auteur ne peuvent être tenus responsables de la pertinence de cet article par rapport aux affaires d'un contribuable particulier.

Vente de livres

Départ à la retraite : vendons à prix très intéressants une importante bibliothèque de traduction, soit des dictionnaires bilingues et multilingues et des ouvrages de référence traitant des domaines suivants : bulletins de terminologie Canada, automobile, mécanique-ajustage, construction, technique générale, métallurgie, optique, sécurité du travail, avions, bateaux, armes à feu-explosifs, emballage, textile, sciences, recherche et développement, alimentation, arts ménagers, géographie-tourisme, éducation-loisirs, environnement, plomberie, quincaillerie, manutention, peinture, chauffage, ventilation, menuiserie, soudure, réfrigération, sports et jeux, papier-imprimerie, coiffure-beauté, cuir-chaussures, urbanisme, photographie, psychiatrie, médecine (diverses spécialités), chimie, pétrole, radio-télévision, électricité, électronique, informatique, agriculture, forêt, faune, livres pour enfants.
Courriel : charlesmetz@colosseum.com



Primes déductibles ou non ?

Par Louise Voyer, av
Représentante ATIO - Assurance
613-737-3433 ou 748-3455, poste 132 (boîte vocale seulement)

Il y a tant de sortes d'assurance et les règles en matière de déductibilité des primes varient tellement ...Voici comment s'y retrouver :

Assurance-vie : prime habituellement non déductible, sauf si l'assurance est exigée en garantie par un créancier.

Assurance invalidité : prime habituellement non déductible pour que les prestations soient en franchise d'impôt; rares exceptions dans le cas de certaines sociétés, mais il faut alors obtenir une couverture plus grande, car prime déductible = prestation imposable.

Assurance médicale et dentaire : prime entièrement déductible pour toute personne à son compte; il est donc extrêmement avantageux de souscrire ce type d'assurance, car les dépenses médicales, elles, sont rarement déductibles (ou seulement après que 3% du revenu en ait été déduit).

Assurance erreurs et omissions professionnelles : prime entièrement déductible à titre de dépense professionnelle.

Assurance pour frais généraux (invalidité) : prime entièrement déductible à titre de dépense professionnelle, mais les montants reçus au moment de l'invalidité deviennent imposables, ce qui n'est toutefois pas un problème, car cette imposition est immédiatement annulée par la dépense engagée.

Assurance auto-maison : prime déductible en proportion du pourcentage correspondant à l'utilisation à des fins professionnelles.

Exprimez-vous!

J'ai suivi l'an dernier un cours intitulé *Consulting as a career option*, commandité par Développement des ressources humaines Canada. L'un des animateurs y avait donné une présentation magistrale sur le réseautage, ce que, de mon expérience, nos collègues traducteurs ne connaissent pas assez. Or, j'ai soumis ce projet à l'ATIO, ainsi qu'un second, et je n'ai reçu aucune réponse!

Membre de l'ATIO depuis plus de 30 ans, je m'inquiète que les suggestions des autres membres ne reçoivent le même genre d'accueil et que cela ne décourage les gens à offrir leurs services bénévoles à l'Association. D'où charge de travail accrue pour les membres du Conseil et plaintes qu'il n'y a pas assez de volontaires.

J'ai fait partie de plusieurs comités de l'ATIO, récemment, pendant le mandat de Fabrice Cadieux, et je trouve que la liberté d'expression et d'action des membres de ces comités pourrait être élargie sans que le travail de ces comités n'en souffre.

Oleg Kuzin, trad. a. (Canada)

Un client m'a récemment proposé un travail à faire dont une grande partie était en Quark Express. Ne le connaissant pas, j'ai dû faire des pieds et des mains pour trouver un collègue qui pouvait me renseigner. Finalement, j'ai trouvé quelqu'un, mais il serait bon d'avoir plus d'une opinion.

Est-ce que l'ATIO envisage la création, sur son site Web, d'un forum de discussion (accès avec mot de passe) où il serait possible pour les cotisants d'échanger des informations?

Oleg Kuzin, trad. a. (Canada)

Le Comité des TI répond : Nous envisageons diverses formules pour permettre aux cotisants d'échanger sur le site de l'ATIO et un tel forum devrait être créé cette année.

Fabrice Cadieux répond : Puisque vous me mettez (courtoisement) en cause, je saisis l'occasion d'inaugurer le droit de réponse dans InformATIO. Vous avez effectivement collaboré quelque temps au Comité des relations publiques de Toronto, en précisant que votre contribution (qui fut très appréciée) consisterait à proposer des idées plutôt qu'à participer à leur mise en œuvre.

En écrivant que vos deux dernières propositions (organiser la séance sur le réseautage dont il est question plus haut, et une autre consistant à informatiser la correspondance entre candidats et tuteurs du cours de préparation à l'examen en traduction) sont restées sans réponse, vous voulez certainement dire qu'il n'y a pas encore été donné suite.

Votre suggestion de séance sera réalisée si le comité chargé d'organiser les activités de l'ATIO estime qu'elle susciterait suffisamment d'intérêt pour justifier l'effort bénévole et financier qu'elle exigerait. Quant au cours de préparation, la prochaine édition, à l'automne 2003, sera offerte facultativement sur le site Web de l'ATIO.

Enfin, je ne comprends pas votre allusion à la nécessité d'élargir la liberté d'expression des bénévoles de l'Association, que nul ne remet en question.

Banc d'essai : Wordfast

Par : Sylvain Galibert

Traduction : Andrée Caillaux, trad.a. (Canada)

Wordfast est un outil assez récent sur le marché de la traductique. Vendu à une fraction du prix par rapport à tous les autres outils, il est rapidement devenu populaire parmi les traducteurs indépendants. Cet article vous donnera un aperçu de sa puissance compétitive*.

Comme la plupart des autres outils, Wordfast exécute des segmentations, fait tourner les mémoires de traduction et trouve des correspondances approximatives et exactes, entre autres. Voici en quoi Wordfast se distingue des autres :

Convivialité : Wordfast est entièrement intégré à MS-Word, un programme familier à la majorité des traducteurs. Les rudiments en sont appris en quelques heures. Le progiciel prend moins de 1,5 Mo d'espace sur votre disque dur. Plusieurs traducteurs peuvent se partager son utilisation en réseau ou sur Internet.

Souplesse : Tous les formats originaux de Wordfast sont Text ou Unicode. Les mémoires de traduction, les glossaires, les listes noires et même les fichiers de configuration peuvent être édités avec n'importe quel logiciel de traitement de texte.

Personnalisation : Dans Wordfast, vous pouvez personnaliser pratiquement tout, des seuils flous aux règles de segmentation, des attributs et pénalités de mémoire de traduction au comportement et à l'apparence en général. De plus, vous pouvez, pour répondre à des besoins particuliers, mettre au point et faire tourner vos propres macros avant et après

segmentation. Toutes les fonctions de MS-Word comme le correcteur d'orthographe et recherche et remplacement restent disponibles.

Terminologie : Pendant que vous traduisez, vous pouvez utiliser jusqu'à trois glossaires, une liste noire, une liste d'abréviations et un nombre illimité de dictionnaires. Vous pouvez aussi faire de puissantes recherches de contexte et de concordance. Vous pouvez ajouter au vol un glossaire des termes, puis l'utiliser pour effectuer des vérifications et des propagations en temps réel.

Compatibilité : Wordfast offre une compatibilité directe** avec Trados***, Déjà Vu, SDLX, et MetaTaxis et peut échanger des mémoires de traduction avec la plupart des outils de traductique sur le marché au moyen du standard TMX. Wordfast fonctionne sur MS-Windows, Macintosh et Linux et peut traiter tous les fichiers de MS-Office (*.doc, *.xls, *.ppt, *.mdb), y compris les formats texte habituels comme *.rtf et les « *tagged formats* » comme FrameMaker et QuarkXpress formatés .rtf.

Soutien en direct : Le soutien est fourni principalement par un groupe de discussion Yahoo très actif. La plupart des questions et des problèmes sont résolus dans les 48 heures, souvent dans les minutes qui suivent. Consultez <http://groups.yahoo.com/group/wordfast>.

Vous pouvez télécharger Wordfast et son manuel et les enregistrer à l'adresse www.champollion.net.

- * Cet article tient pour acquis que le lecteur connaît les rudiments de la traductique.
- ** Ces applications peuvent utiliser les documents segmentés en Wordfast tels quels ou presque.
- *** Wordfast, Trados, Déjà Vu, SDLX, MetaTaxis, MS-Word, MS-Windows, MS-Office, Macintosh, Linux, FrameMaker, QuarkXpress et Yahoo sont des marques de commerce déposées. Toutes les marques déposées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

En librairie...

Au Québec, toute parution d'un nouveau dictionnaire décrivant la langue des Québécois soulève les passions et suscite des polémiques. Ce fut le cas notamment, en 1980, avec le *Dictionnaire de la langue québécoise* de Léandre Bergeron (VLB éditeur) et, en 1992, avec le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* de Jean-Claude Boulanger (Le Robert).

La publication, en 1999, du *Dictionnaire québécois-français (Pour mieux se comprendre entre francophones)* de Lionel Meney, dont l'objectif et la formule étaient totalement différents des deux précédents, a été bien accueillie par les médias, le grand public et les professionnels de la langue. Et les défenseurs d'une langue québécoise, à l'instar de l'écrivain Victor-Lévy Beaulieu, et les partisans d'une norme québécoise proche du français standard se sont retrouvés, d'une manière ou d'une autre, dans cet ouvrage. En revanche, quelques collaborateurs du Trésor de la langue française au Québec (TLFQ), engagés dans la rédaction du *Dictionnaire historique du français*

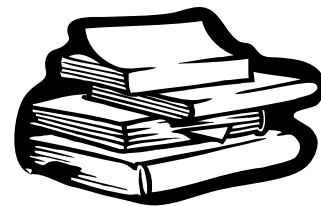
québécois, en ont fait une critique négative.

Dans cet ouvrage, Lionel Meney répond, point par point, aux critiques de deux d'entre eux et explique la place de son projet lexicographique dans l'ensemble des recherches visant à mieux décrire le français québécois, en particulier par rapport au français de référence.

- MENEY, Lionel, *Polémique à propos du Dictionnaire québécois-français*, Guérin, Montréal, 2002, 72 p. ISBN 2-7601-6283-4. 10,50 \$ CAN
- MENEY, Lionel, *Dictionnaire québécois-français. Pour mieux se comprendre entre francophones*, Guérin, Montréal, 1999, 1884 p. ISBN 2-7601-5482-3. 60 \$ CAN

Internet : <http://www.guerin-editeur.qc.ca>

Courrier électronique : francel@guerin-editeur.qc.ca



Félicitations aux nouveaux agréés!

Par : Catherine Bertholet

**AGRÉÉ SUR
DOSSIER EN
TRADUCTION
anglais-farsi**
Jalil Nozari

**RECONNAISSANCE
DES
SPÉCIALISATIONS
droit**
Rafael Adam Wugalter



Calendrier des activités

Traduction : Jean Pierre Thouin, trad. a. (Canada)

✓ MARS 2003

31 mars-1^{er} avril 2003 : **5^e Rencontre Terminologie et Intelligence Artificielle : Conférence internationale Terminologie et acquisition de connaissances à partir des textes.**

Strasbourg (France)

Renseignements : <http://u2.u-strasbg.fr/spiral/TIA2003/>

✓ MAI 2003

1-4 mai 2003 : **4^e Congrès latino-américain de traduction et interprétation.**

Buenos Aires (Argentine)

Renseignements : www.traductores.org.ar/des.html

17-18 mai 2003 : **14^e Conférence internationale : traduction du japonais vers l'anglais (IJET-14)**

Dublin (Irlande)

Renseignements : www.jat.org/ijet/ijet-14/

29-31 mai 2003 : **16^e Colloque de l'Association canadienne de traductologie / Canadian Association for Translation Studies. Thème : « Traduction et mondialisation ».**

Université Dalhousie, Halifax (Nouvelle-Écosse)

Renseignements : D^r Louise Brunette (organisatrice), Université Concordia, département d'études françaises, 1400, boulevard De Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec), H3G 1M8

Courriel : louiseb@alcor.concordia.ca ou D^r Anne Malena (présidente du comité du programme),

Modern Languages & Cultural Studies, 200 Arts Building, University of Alberta, Edmonton (Alberta)

T6G 2E6. Courriel : amalena@ualberta.ca; téléphone : (780) 492-1187; télécopieur : (780) 492-2106

Consultez également le site Web de l'ACT : <http://www.uottawa.ca/associations/act-cats/>

✓ NOVEMBRE 2003

21-23 novembre 2003 : **50^e anniversaire de la Fédération internationale des traducteurs** (détails à venir).

Paris (France)